



Réunion du 9 septembre 2019

- Président : M. Francis VIDRY

RAPPEL IMPORTANT

Les clubs souhaitant un délégué, lors d'un match de coupe ou de championnat, doivent en faire la demande, obligatoirement par écrit.

Article 51 des Règlements du District : le District se réserve le droit, pour la régularité des rencontres, de désigner un délégué lorsqu'il le jugera utile, etc....

Match à risques, places en jeu, etc..., **après avis de la Commission de Prévention.**

DIMANCHE 15 SEPTEMBRE

- COUPE DE LA LOIRE SENIORS

St Etienne Sud contre OC Ondaine

Délégué à la charge de la Commission de Prévention : M. Patrick GADEYNE

FC Lerptien contre St Etienne Portugais

Délégué à la charge de la Commission de Prévention : M. Franck ANGUAL